



Inauguration de la réhabilitation de la résidence Paul-Langevin à Saint-Denis

Le 16 septembre à 18h, Mathieu HANOTIN, maire de Saint-Denis, et Adrien DELACROIX, président de Plaine Commune Habitat, inaugurent la réhabilitation de la résidence Paul-Langevin.



Construite entre 1947-1954, la cité Paul Langevin est historique et emblématique du patrimoine de l'Office à plusieurs titres. Il s'agit non seulement de la première cité de logement social collectif mise en chantier à Saint-Denis au lendemain de la guerre, mais c'est également l'œuvre de l'architecte André Lurçat.

Dans ces immeubles, les 186 appartements ont été disposés de manière à ce qu'aucune pièce de vie ne soit située au nord, dans le respect des théories hygiénistes en faveur du meilleur ensoleillement possible du logement.

En 2008, par le biais de la DRAC d'Île-de-France, le ministère de la Culture a décerné à cette cité le label "Patrimoine du XXe siècle", aujourd'hui "Architecture contemporaine remarquable".

Les travaux de réhabilitation de la résidence Paul-Langevin ont duré deux ans, et se sont achevés en février dernier. L'opération a permis de réhabiliter l'intérieur et l'extérieur des logements tout en préservant la qualité architecturale des bâtiments pensés par Lurçat.

Cette opération de réhabilitation a nécessité un investissement important de Plaine Commune Habitat, supérieur à 7,7 millions d'euros (soit 42 000 € par logement), dont 94% de fonds propres et d'emprunts de l'Office. L'agglomération de Plaine Commune a versé à l'Office une subvention à hauteur de 465 000€. Cette réhabilitation n'entraîne pas d'augmentation spécifique de loyer.

Les interventions ont porté sur :

- **L'enveloppe des bâtiments** : isolation des bâtiments par l'extérieur, remplacement des fenêtres et occultations des logements et des parties communes, remplacement des garde-corps, peinture
- **L'intérieur des logements** : peinture, faïence, revêtements de sols des salles de bains et cuisines, revêtements de sols des WC, remplacement des appareils sanitaires (baignoire, lavabo, WC, robinetterie), réfection des installations électriques, création d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC)
- **Les parties communes et éléments techniques** : réfection des halls d'entrées et cages d'escaliers, éclairage des parties communes, réfection des armoires électriques.
- Ainsi que la **transformation de 6 solariums en logements de type T1**

L'Office a souhaité aller au-delà du minima classiquement requis de l'étiquette énergétique C sur les réhabilitations pour atteindre une étiquette B (avant la réhabilitation, les bâtiments avaient une étiquette énergétique E très énergivore).

« C'est une traduction concrète de notre engagement dans la transition énergétique du patrimoine de l'Office. Cela traduit aussi notre préoccupation de permettre à nos locataires d'avoir des charges de chauffage maîtrisées, et donc un pouvoir d'achat préservé. » indique Adrien Delacroix, Président de Plaine Commune Habitat.

Contacts presse :

Marine THOIREY : 01 48 13 62 26 / 06 67 09 83 83 / mthoirey@plainecommunehabitat.fr

Charlotte NAUDÉ : 01 48 13 62 22 / 06 99 83 04 93 / cnaude@plainecommunehabitat.fr

A propos de Plaine Commune Habitat

Fondé en 2005, l'Office public Plaine Commune Habitat gère aujourd'hui un parc de près de 20 000 logements répartis sur 8 communes : Saint-Denis, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, L'Île Saint Denis, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Aubervilliers et Stains. L'organisme loge, ainsi, 1 habitant sur 7 sur l'ensemble de l'Agglomération Plaine Commune. Plaine Commune Habitat est doté de quatre agences réparties sur le territoire pour assurer à l'ensemble des locataires la réponse la mieux adaptée à leurs attentes.